

Kelou Plougoun

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE PLOUGONVEN

OCTOBRE 2024



**HORS SÉRIE
SPECIAL
TRAVAUX &
PROJETS**

Édito

Chères Plougonvenoises,
chers Plougonvenois,

Il me semble temps de faire un point sur les nombreux travaux et projets de la commune, ce bulletin y est totalement consacré.

L'église Saint Yves, la maison de santé, les rues de Saint-Eutrope sont nos chantiers en cours ; d'autres sont déjà programmés tels ceux de la zone piétonne à la Croix de Pierre et la réhabilitation de l'Îlot Lecuyer.

La viabilisation du lotissement de Fontaine Christ, la rénovation et l'extension par l'établissement public foncier de maisons à Saint-Eutrope pourraient débuter dès 2025.

Des études ont été menées afin d'étayer les choix que la municipalité se donnera avant la fin de son mandat. Concernant les écoles et selon le scénario retenu l'impact sera considérable pour les finances d'investissement de la commune. La rénovation du centre de secours de Plougonven dépend financièrement de Morlaix Communauté.

La rénovation et l'entretien de la voirie communale évalués à 150 000,00€ tous les ans, le renouvellement du matériel informatique, technique, du mobilier, des véhicules et autres dépenses indispensables dans le bon fonctionnement d'une commune n'ont pas été abordés dans ce bulletin « spécial travaux & projets ». Ils pèseront néanmoins dans les choix à venir.

Une réunion publique où j'invite tous les plougonvenoises et plougonvenois aura lieu **le jeudi 17 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle des fêtes**. Tous ces travaux et projets y seront détaillés et suivi d'un temps pour échanger sur vos questionnements et avis.

Je compte sur votre présence et vous espère nombreux à ce rendez-vous !

Bernadette Auffret,
Maire de Plougonven

Sommaire



Santé p. 2

Écoles p. 3

Habitat p. 6

Patrimoine p. 8



Ils font la commune p. 10

En bref p. 11

Balad' & Vous p. 12

Santé



La maison de santé

La maison de santé datant de 2003 méritait bien son bain de jouvence. Il lui fallait répondre aux normes énergétiques actuelles et devenir un lieu attractif pour le corps médical.

En 2017 l'État subventionne ces travaux dans le cadre du Label « Dynamisme du Bourg ». La municipalité est lauréate à ce label et y inscrit celui de la rénovation de la maison médicale. Suite à un appel à concours, le cabinet d'architecture Baillot, depuis repris par « Thibault Robert Architectes & Associés », est sélectionné. En collaboration avec les professionnels de santé est validé un plan de réaménagement des locaux. Trois cabinets de médicaux, une salle d'urgence, un grand espace pour kinésithérapeutes, deux cabinets d'infirmiers, deux cabinets dentaires, un bureau de coordination, une grande salle de réunion, une salle de pause, émergeront des plans. À ce jour, le gros œuvre est pratiquement terminé.

Le coût est estimé à 1 000 000 €. Des subventions de l'État, du Département et de la Région allégeront le coût de ces travaux. Nous espérons, si rien ne vient entacher la bonne marche des travaux, la réouverture de la maison médicale au début de cet hiver. Que chacun, patients et soignants, y trouvent le confort et l'efficacité attendus.

École



CONTEXTE Effectifs scolaires des 2 écoles

- Tendance plutôt à la **baisse** des **effectifs**
- **Fermeture** d'une **classe** à St-Eutrope en 2019
- **8 classes** au bourg :
 - 5 en primaire
 - 3 en maternelle
- **4 classes** à St-Eutrope

Études sur les projets écoles

Depuis 2020 la municipalité réfléchit sur la rénovation des écoles. Différents audits et études ont été menés avec HEOL en 2020 et EXOTECH en 2021 pour les études énergétiques et thermiques ; FIA en 2022 ; Sem Breizh 2023-2024 ; Techniconsult 2023.

L'école Albert Larher, dite l'école du bourg, a été construite en 1981. Une école très moderne pour l'époque qui a su largement satisfaire les besoins des élèves, des professeurs des écoles et des agents jusqu'à maintenant.

L'école Jacques-Yves Cousteau, située à Saint-Eutrope, date de 1988 ; d'une architecture plus particulière et peut-être d'un aménagement plus complexe, elle reste néanmoins une structure très appréciée.

L'audit menée par EXOCETH propose la mise en place d'actions ciblées sur les points faibles des bâtiments avec pour objectifs :

- de permettre des économies d'énergie
- d'améliorer la gestion du bâtiment
- d'améliorer le confort pour les usagers.

Le coût de ces actions étant très élevé (pour la seule école Larher 800 000 € sont estimés en 2021) nous nous interrogeons



^
Bâtiment des classes de maternelle Larher

Bâtiment des classes de maternelle Cousteau
v

à savoir si une réfection plus globale des bâtiments ne serait pas pertinente.

Nous mandatos la SemBreizh pour une étude de programmation. Celle-ci a conduit sur les écoles Larher et Cousteau un état des lieux, un diagnostic de l'existant et un recueil des besoins (concertations des professeurs des écoles, des agents, des élèves et des parents sous forme d'ateliers). Plusieurs scénarios émergent de ces études :



- une rénovation énergétique et bâtiminaire seule
- une rénovation avec un réaménagement fonctionnel
- une rénovation avec extension
- une construction neuve.

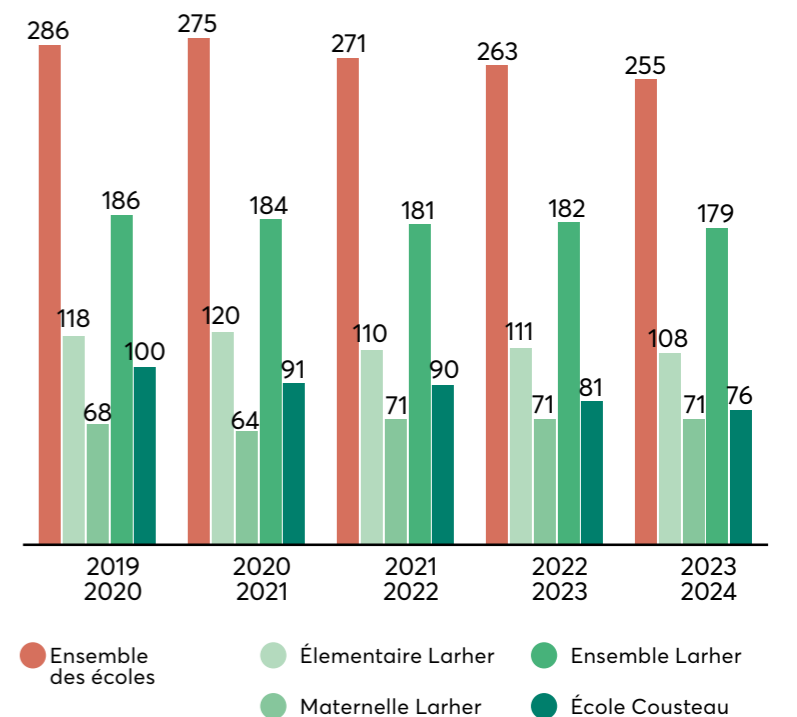
Des variantes peuvent s'ajouter selon les bâtiments (rez-de-chaussée uniquement, étage, intégration de l'accueil périscolaire, aménagement de la cantine). L'enjeu de la rénovation devra prendre en considération le réaménagement fonctionnel et paysager des écoles : quelle fonctionnalité des espaces laisse-t-on aux écoles ? Quelle qualité d'accueil voulons-nous pour les élèves, leurs parents, le personnel et les exigences pédagogiques contemporaines ? Comment structurer et sécuriser la circulation aux abords immédiats ? Comment cibler l'équipement des locaux sur l'écoconstruction et l'éco-gestion relatives au confort thermique et à la qualité des matériaux employés dans le bâtiment ? Nous avons déjà sollicité le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) du Finistère afin de nous accompagner dans la réflexion portant sur les abords du groupe scolaire Larher et l'école Cousteau.

Comment répondre aux normes énergétiques et éco-logiques sur les 50 années à venir ? Comment anticiper les besoins scolaires de demain ? Comment financer un projet aussi ambitieux ?

De grandes questions certes, mais nous nous efforcerons d'y répondre au mieux, l'école de demain est un challenge qui nous anime et qui nous concerne tous.



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS





L'îlot Lecuyer

L'aménagement de l'îlot Lecuyer situé au carrefour des rues Lecuyer et de Morlaix s'inscrit dans le projet de rénovation du centre bourg dès 2018, année où Yuon Le Cousse, alors maire, invite ses administrés à une déambulation à travers le bourg.

En 2019, un **schéma directeur participatif pour la revitalisation du centre-bourg** est lancé. En 2020, la nouvelle municipalité confie à l'**Établissement Public Foncier du Finistère**, (EPF), l'acquisition des bâtisses et terrains, la dépollution nécessaire et la destruction. Espacil Habitat, une entreprise spécialisée dans l'aménagement, la construction locative et la gestion de patrimoine social, est retenue comme maître d'ouvrage. En collaboration avec l'**architecte des bâtiments de France (ABF)**, le cabinet **CAP ARCHITECTURE** proposé par **Espacil Habitat** nous a présenté un projet qui s'insère particulièrement bien dans l'environnement. Les pierres d'angle du « Troquet » sont remontées sur la nouvelle réalisation. Le bâtiment se décline en plusieurs volumes de couleurs différentes qui rappellent les maisons voisines. Un parking et des garages dédiés aux résidents sont créés à l'arrière du bâtiment. La maisonnette à l'arrière des bâtiments est rénovée

et transformée en garage à vélos. Côté rue de Morlaix l'alignement de la façade retrouve une harmonie. Les logements T1, T2, T3 et T3 duplex bénéficient en étages d'un balcon. Au rez de chaussée un appartement T2 adapté aux personnes à mobilités réduites est doté d'un dégagement côté rue Lecuyer. L'accès aux logements est prévu coté est, rue de Morlaix, un muret de protection assure la sécurité des résidents à l'entrée. Au rez-de-chaussée de la rue Lecuyer, on trouve deux locaux commerciaux proposés à la vente ou la location. Un stationnement « minute » permet aux clients d'accéder directement à ces commerces. L'achat des immeubles et la recherche d'un bailleur social ont pris beaucoup de temps ! Aujourd'hui les demandes de permis de démolir et de construire sont déposés. La démolition est prévue fin 2024/début 2025 ; les travaux de construction pourraient voir le jour en fin 2025. La revitalisation du bourg est une nécessité vitale pour la collectivité,

le commerce et l'essor du tourisme patrimonial : il passe par la suppression de l'habitat dégradé ou abandonné. Proposer cet habitat renouvelé concorde à un besoin urgent face au vieillissement de la population et aux demandes nombreuses de logements tout en répondant à la dynamisation du centre-bourg. Le coût prévisionnel s'élève à 650 000 € (hors subvention).

BUDGET

Le coût de l'opération financière est estimé à environ **400 000 €** dont :

- rachat à l' EPF du site déconstruit et dépollué : **270 000 €**
- revente du terrain nu à Espacil : **62 000 €**
- rachat des locaux commerciaux du bâtiment fini : **200 000 €.**

URBANISME Des droits et des devoirs



Vous avez un projet de modification ou d'agrandissement de votre maison, vous souhaitez installer un abri de jardin, vous construisez une clôture ou un mur d'enceinte autour de votre propriété, vous avez déjà engagé les travaux sans les déclarer, qu'exige la loi ? Nous avons listé, ci-après, quelques cas fréquemment rencontrés.

Tous travaux ne méritent pas obligatoirement un permis de construire mais une **déclaration préalable** s'impose. Ainsi, **pour exemples**, sont concernés par cette démarche l'agrandissement d'une maison, l'aménagement de combles, la transformation d'un garage en chambre, des travaux de toiture, l'installation d'une caravane dans votre jardin, d'un abri, d'un carport, d'une clôture... Le **permis de construire** est obligatoire dès lors que votre construction modifie l'aspect extérieur de votre bâtiment, suivant le zonage et la superficie de l'extension.

Dès qu'une autorisation d'urbanisme ou une décision de non opposition vous est accordée, **un délai de 2 mois** est à respecter avant le début des travaux. Vous avez l'**obligation d'afficher** cette autorisation sur votre terrain. Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Pour la régularisation de travaux réalisés sans autorisation il faut déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie pour régulariser votre situation en mentionnant que ces travaux sont déjà achevés.

Attention, avec des travaux non déclarés, vous pouvez encourir **une amende allant jusqu'à 300 000 € et une peine d'emprisonnement de 6 mois !**

Pour toutes modifications et créations **vous devez vérifier** si votre terrain est situé dans un secteur protégé. Il s'agit des abords des monuments historiques, des sites classés ou en instance de classement, des réserves naturelles, du cœur des parcs nationaux ou d'un futur parc national. Pour

construire un abri de jardin, une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire en fonction de sa surface.

Toutes rénovations ou créations d'ouvertures (portes, fenêtres...), nécessitent de déposer une déclaration préalable à la mairie du lieu des travaux car votre projet modifie l'aspect extérieur de la construction existante.

Les créations de clôtures dépendent du PLUi, beaucoup de paramètres sont à respecter (hauteur, intervalle, matériaux etc.). Il est sage de **bien se renseigner en amont**.

Selon le code de l'urbanisme, les autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme disposent également d'**un droit de visite et de communication**. La mairie peut visiter toute construction en cours ou achevée depuis moins de 6 ans afin de vérifier sa conformité avec le règlement d'urbanisme en vigueur.

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux. Vos travaux sont terminés : **vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT)**. Elle permet d'informer la mairie de la fin de ceux-ci. Vous atteste de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter la mairie ou Morlaix Communauté. Vous trouverez également sur le site officiel de l'administration française toutes les réponses à vos interrogations.
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

L'aménagement rues des grives et Kermorvan à Saint Eutrope se déroule en 3 phases

PHASE 1

Remplacement des réseaux eaux

Avant d'entreprendre les travaux, un diagnostic sur l'état des réseaux d'eau potable et d'assainissement des 2 rues a été réalisé par Morlaix communauté qui en a la compétence sur la commune. Suite à l'analyse et la vétusté de l'ouvrage, la décision a été prise de les remplacer. Deux mois de travaux ont été nécessaire à la société Eurovia pour procéder au remplacement des canalisations.

PHASE 2

Réfection chaussée rue des Grives

La maîtrise d'œuvre est confiée à A&T Ouest et les travaux, suite à l'appel d'offre, à la société Eurovia. La rue est une voie partagée, avec un caniveau en granit beige qui sert également à matérialiser le cheminement piéton. La circulation sera limitée à 30 km/h conformément à la réglementation en vigueur. À l'intersection de la rue des Grives avec la rue Kermorvan, la réalisation d'un plateau surélevé réduit la vitesse excessive des usagers régulièrement signalée à cet endroit. Afin de sécuriser les abords de l'école, un panneau « sens interdit » aux horaires d'entrée et sortie, sera implanté à côté de l'église.

PHASE 3

Réfection de la rue de Kermorvan

L'appel d'offre a été lancé par la commune et sera bientôt attribué. Les travaux sont programmés pour le 2^e semestre 2024. Des enrobés sont prévus entre les deux ralentisseurs existants qui seront également déplacés. Un cheminement piéton sera matérialisé par une bande de résine de couleur beige. Sur le plateau ralentisseur de l'intersection, des pépites réfléchissantes sont incorporées à l'enrobé pour une meilleure visibilité de nuit.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 300 000 euros.



Le chantier de restauration de l'église Saint Yves de Plougouven a débuté en 2019

La politique globale de protection du patrimoine des édifices religieux protégés au titre des monuments historiques, permet à la commune de recourir à des subventions s'élevant à 70 % de la somme des travaux. Ces travaux sont d'une ampleur colossale : maçons et tailleurs de pierre, coureurs, charpentiers, vitraillistes, menuisiers... travaillent d'arrache-pied pour essayer de respecter la date prévisionnelle de la réouverture, courant 2025.

ORIGINE DE L'ÉGLISE SAINT YVES DE PLOUGONVEN

Les Beaumanoir étaient une famille de constructeurs originaires de Plougouven. Philippe Beaumanoir a su jouer avec les éléments architecturaux ainsi qu'avec la matière pour créer cet édifice qui lui est propre. Construite de 1507 à 1523, elle a hélas brûlé, dans la nuit du 1^{er} mai 1930. Un élan de générosité sans pareil a permis sa reconstruction, achevée en 1933.

La restauration de ce bâtiment présente une double vocation : remettre en état un élément du patrimoine architectural emblématique de Plougouven en contribuant au renforcement de l'attractivité et proposer aux visiteurs un lieu de visite rénové et sécurisé. Cet édifice sera donc le dernier, de l'enclos paroissial, à être mis en valeur, après les réfections du Calvaire monumental, de la chapelle Christ et du Point d'information. Des travaux d'urgence pour les renforcements structurels

intérieurs nord et sud du bâtiment ont déjà été réalisés sur les murs et la toiture du bâtiment. L'église a subi un très beau ravalement extérieur, avec un nombre considérable de changement de pierres. Les chimères et les gargouilles ont retrouvé leur éclat ! Celles qui étaient cassées ont été remplacées. Les vitraux dégradés par le temps et les oiseaux, sont réparés, protégés et nettoyés, ce qui permet d'admirer ce magnifique travail d'antan. Les porches sont maintenant



< Changement des linteaux par le menuisier

Sacristie restaurée par le polychromiste



Mise en teinte de l'engoulant

renovés arborant une nouvelle peinture sur les portes. Le mobilier de la sacristie, tel que le chasublier, est en cours de réfection dans les ateliers Coréum. La rénovation des charpentes et la repose des voûtes ont été pratiquées à l'intérieur des chapelles Nord et Sud. Après avoir réinstallées les corniches et achevés le piquage des enduits intérieurs de l'église et de la sacristie, les entreprises ont débuté le rejointoiement des pierres et chaulage des murs. Le décaissement des sols intérieurs (600 m²) est maintenant remblayé d'un « hérisson ». De nouvelles dalles de schiste sont en commande et attendues avec impatience. La mise en teinte des voûtes de la sacristie et de l'église apporte une nouvelle luminosité. L'éclairage de l'édifice ainsi qu'un projet de sonorisation sont prévus. Il reste encore beaucoup de restauration à achever avant de pouvoir redécouvrir cette magnifique église Saint Yves de Plougouven.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT YVES DE PLOUGONVEN

→ Coût prévisionnel des travaux : **2 041 165,20 € TTC** (estimation des subventions à 70 %)



Centre de secours et centre technique

Le centre de secours de Plougonven ne correspond plus aux normes exigées par le service départemental d'incendie et de secours du Finistère (SDIS) ; entre autres il manque un vestiaire pour femmes, et une remise indépendante pour le véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV). Il en est de même pour le centre technique de la commune, qui commence aussi à manquer d'espace.

Nous avons demandé à Finistère Ingénierie Aménagement (FIA) une étude d'opportunité et de faisabilité d'évolution du centre technique construit en 1992 et du centre de secours de Plougonven construit quelques années plus tard. Afin de connaître les critères de construction d'un centre de secours moderne, qui dépend du SDIS29, nous avons sollicité un premier rendez-vous auprès des instances départementales en septembre 2023. Lors d'une seconde réunion en avril 2024

Morlaix Communauté ayant la compétence « centre de secours » devrait financer ces travaux. Comme pour d'autres communes portant le même projet, les travaux du centre de secours de Plougonven sont à programmer dans les années à venir.

avec le chef de la compagnie de Morlaix, le chef de centre de Plougonven et les membres du SDIS 29, plusieurs besoins émergent : création de vestiaires, bureaux, chambres, salle de sport, salle de formation/réunion, pièce pour le standard, parking pour les véhicules, nécessitant une surface totale de 500 m². Le SDIS reviendra vers nous avec un cahier des charges permettant de préciser ses besoins, et avec plusieurs propositions, suite à divers relevés topographiques et analyses de terrain. Une consultation de Morlaix Communauté est aussi programmée, la communauté de communes ayant compétence sur les questions d'incendie et de secours. Nous poursuivons également au sein de la collectivité les réflexions sur le centre technique, afin d'anticiper les évolutions des années à venir. Nous pourrions ensuite estimer plus précisément les différentes hypothèses de travaux.

LE COÛT D'UNE TELLE RÉNOVATION/EXTENSION SE MONTE À ENVIRON 1 M € TTC

Financement :

- Département : 30 %
- SDIS : 2,77 %
- Morlaix Communauté/Plougonven : 67,23 %

Le lotissement de Fontaine Christ

Le lotissement de Fontaine Christ sera aménagé entre la départementale D9 et l'école Larher sur un terrain de 8 312 m². Ce terrain peut accueillir 15 lots individuels allant de 412 m² à 548 m² à vocation d'habitat et un macro-lot de 1 230 m² pour 7 logements. Une voie douce reliera le nord de la parcelle à la rue Fontaine Christ. Des espaces engazonnés, plantations et stationnements sont prévus le long de la voie de desserte, tout en préservant les haies bocagères existantes. L'aménagement de cet écoquartier devrait commencer en 2025, les réservations des lots peuvent d'ores et déjà se faire auprès de la mairie.



Un restaurant à Saint-Eutrope

Nous étudions la faisabilité d'un restaurant dans les bâtiments en vente sur la place de Saint-Eutrope, les N° 6 et 8. Nous avons mandaté un architecte afin de réaliser une étude et des plans sur ces maisons. Il serait possible de créer au rez-de-chaussée un restaurant ; une extension resterait nécessaire pour atteindre une capacité de 50 couverts. Un appartement T2 pourrait être aménagé à l'étage. La maison au Nord deviendrait une habitation T3. Une partie de ces travaux peut être différée dans le temps. La partie « restaurant » serait prioritaire. Nous recherchons activement des subventions sur ce projet ; nous bénéficions d'ores et déjà d'un soutien de Morlaix Communauté à hauteur de 136 000 €.

Un terrain synthétique au stade de Kerivoas, on y pense !

Lors du mandat précédent la salle omnisport a été rénovée et une salle de convivialité aménagée au sein du boulodrome ; aujourd'hui la municipalité réfléchit à la pertinence d'un terrain synthétique. Depuis toujours le stade de football est un lieu important de la vie locale. La JUP reste certes son plus assidu utilisateur : 350 licenciés s'entraînent et disputent des matchs sur ces terrains plusieurs fois par semaine. L'entretien d'un terrain enherbé est onéreux (main d'œuvre, semences, engrais, sable, traçage, tonte) et tributaire des intempéries. Ce terrain pourrait être subventionné par la Fédération Française de Football, le



Département, la Région Bretagne, l'État, l'Agence Nationale du Sport, le fonds d'Aide au Football Amateur. Pour garder un bon niveau sportif, obtenir des labels, attirer de nouveaux licenciés et recevoir des équipes extérieures toute l'année, nous étudierons chaque solution. L'essentiel reste d'offrir à nos jeunes un lieu de rencontre encadré par des professionnels et bénévoles généreux de leur temps dans un bel esprit sportif ! Nous avons reçu un premier devis de 1130 000 €.

Création d'une zone piétonne à La Croix de Pierre

Suite à la demande des riverains et afin d'améliorer la sécurité des piétons qui se rendent aux abribus, un cheminement doux sera réalisé en enrobé fin 2024. La portion de route passera en « agglomération » avec une vitesse réduite à 50 km/h au lieu de 70 Km/h, le revêtement de la route sera rénové et subventionné par le Département. **Budget : 30 000 € à 35 000 €.**



Plougonven

Balad' & Vous



LA VOIE VERTE TRONÇON DE LA VÉLODYSSÉE **1**

→ Accessible aux personnes à mobilité réduite, tronçon Morlaix-Carhaix (48 km).



CIRCUIT **2** « LES LANDES » (15 km)

→ À voir : les Landes du Cragou.
→ À proximité : gare du Kermeur, menhirs de Pont an Illis.

CIRCUIT DU BOURG DE PLOUGONVEN **3** (4 km)

→ À voir : fontaine Christ, ossuaire, église
→ À proximité : Sana de Guerven, quartier de Coatélan, bourg de Lannéanou et de Plourin-lès-Morlaix.

CIRCUIT DU CRAGOU **4** (9 km)

→ À voir : les Landes du Cragou.
→ À proximité : menhirs de Pont an Illis, gare du Kermeur, bourg du Cloître Saint-Thégonnec.



CIRCUIT DU TÉLÉGRAPHE **5** (45 km)

→ À voir : croix blanche, église, croix Morvan, Mont Télégraphe.
→ À proximité : bourg de Plougonven.



Commune de Plougonven
4 place de la Résistance
29640 Plougonven
02 98 78 64 04
mairie@plougonven.fr
www.plougonven.fr

OURS

Direction de la publication Bernadette Auffret, Maire • **Rédaction** Bernadette Auffret, Sophie Hérault, Yolande de Ternay • **Conception et réalisation** NorWest design • **Impression** Imprimerie de Bretagne, Morlaix, édité en 1 700 ex. • **Diffusion** La Poste • **Photos et illustrations** Mairie de Plougonven, S. Bourcier, NorWest design, DR.



Animations, infos pratiques et bonnes adresses sur baiedemorlaix.bzh